

La FSU a organisé sa cinquième rencontre interprofessionnelle. Nous avons pu évoquer notre rencontre avec l'employeur ainsi que le retour de votre DGAS lors du Comité Technique. Les avancées se font attendre et le chantier de nos revendications est encore long. Protège toi, syndique toi ! Ton employeur aussi est syndiqué !

La dépression chez l'enfant

Les symptômes de la dépression chez l'enfant sont **l'irritabilité, l'agressivité, une excitation débordante, ou encore une tendance à l'isolement, ou une perte d'intérêt pour le jeu.**

Il est également observé des **difficultés scolaires inhabituelles, des troubles de l'appétit ou une perte de l'estime de soi.**

Ces troubles sont le plus souvent **soudains et durables.** L'enfant vit des épisodes de tristesse intense qui s'étirent dans le temps. Il est **aux prises avec des sentiments persistants** de tristesse, d'impuissance, de vide, de désespoir et de dévalorisation.

Plusieurs causes peuvent mener à une dépression chez un enfant, même si cela n'est pas automatique, **comme la génétique, le tempérament de l'enfant, le milieu dans lequel il grandit.**

Il demeure alors essentiel **d'établir un lien avec l'enfant,** de discuter régulièrement avec lui et si nécessaire, **d'opérer des changements dans son**

environnement.

Selon **la psychologue** Béatrice Millêtre, certains **enfants « craquent »** car ils ont l'impression de ne plus rien comprendre aux codes de la société. Ils **perdent leurs repères** et leur confiance en eux. Les petits **ont besoin qu'on les aide** à décrypter le monde qui les entoure". Et ce, même à trois ans.

En effet, **des événements extérieurs** comme la **séparation des parents,** des relations **parentales conflictuelles,** un **décès,** un **déménagement,** des **carences affectives** ou une **nouvelle école** peuvent déclencher un état dépressif chez l'enfant. **«L'enfant est comme une éponge, il capte tous les messages, les émotions, y compris celles qui ne sont pas verbales. Si elles ne lui sont pas expliquées, elles peuvent avoir un impact sur lui, sans qu'il puisse comprendre de quoi il s'agit"»,** explique le pédiopsychiatre Patrice Huerre.

Dans ce numéro :

Comité de suivi, protection de l'enfance

Loi Taquet

Rendez-vous

COS

ASSFAM : un métier en pleine évolution

La FSU tournée vers l'avenir

LIBRI
C
LE



La DGAS confirme que **la co-construction et la voie du dialogue que nous défendons auprès des personnels doivent prévaloir.**

Elle est également revenue **sur les enjeux de la territorialisation** de la mission Protection de l'enfance. Pour la Direction, **« ce projet n'est pas négociable »**. Il s'inscrit dans **un cadre général posé par les politiques du Département.**

Pour autant, elle souhaite pouvoir **s'appuyer sur les différents acteurs (professionnels et partenaires) de la protection pour sa mise en œuvre.**

Concernant les **avancées du « plan de sauvegarde », les premiers résultats sont satisfaisants** grâce au **renfort des volontaires** (cadres, administratifs et travailleurs sociaux) permettant de rattraper le retard (factures paiements à jour, mise à niveau de la prise de décision dans des délais raisonnables au sein des bureaux enfance).

99% du retard budgétaire a été résorbé ! Des **renforts** vont venir également soutenir le SCAB (Service de Coordination Administrative et Budgétaire). Néanmoins, **il manque 6 inspecteurs.** Le **problème** de recrutement **perdure.** La DGAS étudie la **création de fonctions de coordinateurs** de parcours afin d'aider à la décision les inspecteurs. Elle priorisera **le recours à des compétences internes** pour pourvoir **ces différents postes ainsi que ceux qui relèvent des cadres ter-**

ritoriaux à venir. Ces derniers pourront être issus de la filière administrative ou sociale.

Pour ce qui relève du **projet de territorialisation**, il a été présenté d'abord à la DPEF et aux ASSFAMS. **Des craintes ont été exprimées** concernant leur éventuel rattachement hiérarchique au RETAF.

Ce chantier comporte 4 objectifs : L'évaluation des IP, l'accueil familial, la coordination du parcours des enfants, l'équilibre dans le transfert des responsabilités et la réorganisation de la DPEF.

Le projet est amorcé depuis décembre 2021. La création de postes de chefs de service ASE sur les PTS a été votée au budget fin décembre.

Ces derniers **devront contribuer et préfigurer** la construction de la territorialisation, **veiller à l'animation** de la mission protection de l'enfance sur le PTS en appui de la Direction du pôle et **assurer l'encadrement** des équipes enfance.

A terme, **la DGAS nous a reconfirmé que les inspecteurs ASE rejoindront les territoires.** Sera soumis à la réflexion **l'éventuel transfert des administratifs sur les territoires.**

Ce projet s'inscrira en cohérence avec le futur projet d'administration départemental.

Loi Taquet

Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants (dernière modification : 8 février 2022)

La loi prévoit :

- La proposition systématique d'une **marraine ou d'un parrain et d'un mentor** pour l'enfant accueilli à l'ASE
- La **fin des sorties "sèches" de l'ASE à la majorité**, en garantissant un accompagnement pour les 18-21 ans par les départements et l'État.
- Sur proposition des sénateurs, le **principe d'un "droit au retour" à l'ASE** des jeunes majeurs avant 21 ans a été inscrit, même si ces jeunes ont refusé à 18 ans de prolonger leur accompagnement ou

s'ils n'en remplissaient plus les conditions.

- Un amendement complémentaire des députés fait des jeunes sortis de l'ASE un public prioritaire pour l'accès au logement social ;

La procédure en matière d'assistance éducative, avant placement, est aussi améliorée. **La parole de l'enfant sera davantage prise en compte.** Il sera auditionné individuellement par un juge des enfants et pourra être plus régulièrement représenté par des administrateurs ad hoc ou défendu par des avocats.

La loi sécurise aussi les familles d'accueil qui accompagnent plus de la moitié des enfants de l'ASE. Elle envisage en particulier de leur garantir une **rémunération minimale** pour l'accueil d'un **enfant à hauteur d'un SMIG.**

Rendez-vous

Nous avons **rencontré Mme AGULLANA**, conseillère départementale, vice-présidente chargée de la protection de l'enfance, afin de nous présenter **et lui détailler nos attentes en matière de collaboration sur la prise en charge et le suivi des assistants familiaux.**

Nous avons pu mettre en

avant la nécessité **d'un dialogue ouvert et constructif** dans l'intérêt suprême des enfants accueillis qui sont trop souvent les victimes collatérales dans le cadre des Informations Préoccupantes en direction de nos collègues.

Mme AGULLANA a été **sensible à notre analyse** et a souhaité que nous n'hésitions pas **à l'interpeller en cas de difficulté.**

Dernières info COS

Les colonies de vacances ont été choisies. Vous pouvez les consulter sur le site. Nous avons réintroduit **les colonies coup de pouces**. Nous avons sélectionné **une colonie par tranche d'âge** sur les périodes de juillet et août.

Ces propositions vous permettent de bénéficier **d'un abattement de 50% sur le prix COS** auquel vous pouvez rajouter votre quotient familial.

Les sorties sont également proposées.

Les locations sont closes. Néanmoins un grand nombre sont encore

disponibles. La règle du **« premier arrivé, premier servi »**, s'applique dorénavant.

Concernant **la billetterie**, son fonctionnement reste identique. Vous pouvez consulter le mode d'emploi sur le site COS.

Vous êtes de plus en plus nombreux à venir nous **rencontrer** sur les territoires pour récupérer vos commandes et vous informer.

N'hésitez pas à me consulter pour tout renseignement.

A très vite

La trésorière Corinne LAMI

ASSFAM un métier en pleine évolution...

La FSU tournée vers l'avenir...

Eliane MANQUAT
Assistante Familiale
Représentante du personnel
06 30 79 50 39

Corinne LAMI
Référénte ASSFAM
Représentante du personnel
Trésorière COS
06 71 71 95 27

Dans le cadre de la loi TAQUET, les parlementaires ont aussi prévu la création, à titre expérimental, dans les départements volontaires de "**maisons de l'enfant et de la famille**" et d'un "**comité départemental pour la protection de l'enfance**", coprésidé par le président du conseil départemental et par le préfet.

Ce comité réunira l'ensemble **des acteurs locaux de la protection de l'enfance** (département, État, autorité judiciaire, professionnels, caisses d'allocations familiales) afin **d'articuler leurs actions**, de définir

Le 10^{ème} congrès de la FSU s'est tenu à Metz du 31 janvier au 4 février. Benoit Teste a été réélu Secrétaire Général. Ce temps démocratique a permis de réaffirmer **une FSU combative**, unitaire et engagée au quotidien, de repenser l'urgence climatique, de poser les questions des salaires, de la recherche, de la culture, du droit des femmes, des services publics, de même que la place de l'éducation et de la lutte contre toutes les formes de discriminations.

des orientations communes et de prendre des initiatives coordonnées, notamment en matière de prévention.

Alors quel sera le positionnement de notre institution ? Sera-t-il volontaire pour une telle expérience ou préférera-t-il favoriser l'embauche massive de nouveaux professionnels pour faire face aux départs à la retraite ?

Nous suivrons ce dossier qui peut être une réponse au problème de la non prise en considération des problématiques des professionnels dans l'exercice de leur mission.

A quelques semaines des échéances électorales cruciales, ce 10^{ème} congrès a lancé un **appel solennel** au monde du travail à se regrouper, à se syndiquer afin d'imposer dans le débat les alternatives écologistes, humanistes et de progrès social. Dans cet appel, il est fait mention également **notre opposition** à la régression fasciste et aux replis identitaires.

Pour rappel, **la FSU est l'une des plus grandes organisations syndicales** dans la Fonction Publique et la mieux représentée dans l'éducation nationale.

Je souhaite prendre contact avec un délégué de la **FSU 33 (SNUTER33 FSU)**
05 56 99 35 17 / fsusnuter33@gironde.fr

Je souhaite adhérer à la FSU

NomPrénom.....

DirectionService.....

Adresse Mail.....

Téléphone